

Communiqué de presse

Zones Humides : un premier pas encourageant

Extinction Rebellion, Youth for Climate, Greenpeace, La Sauvegarde de l'Anjou et Justice Climatique Angers travaillent à l'arrêt de la destruction des zones humides sur le territoire d'Angers Loire Métropole. Suite à un travail de fond et à des actions directes, les élu·e·s d'ALM ont décidé d'épargner 35 hectares de zones humides initialement "aménageables" d'ici 2027 en réduisant les plus susceptibles d'être impactées de 54 à 19 hectares. Nous en sommes soulagés et considérons cela comme un **premier pas encourageant**.

Afin que les différents acteurs soient entendus, les collectifs ont dû agir sur le terrain. Nous avons rappelé aux élu·e·s d'Angers Loire Métropole, lors des assises de la transition écologique et par 2 fois en amont de réunions mensuelles du conseil communautaire que cette transition écologique n'était pas compatible avec la destruction des zones humides. Nous avons alerté par courrier tous les conseils municipaux concernés sur l'importance pour leur territoire de sauvegarder les zones humides. Nous sommes allés sur la zone humide de Saint-Lambert-la-Potherie où il était prévu d'aménager 4,5 ha de zone humide, en déployant une banderole de 90 m de long « **Comme cette banderole de papier, la terre, le climat, le monde du vivant, tout est fragile ! Saurons-nous rapidement en prendre soin ?** » avec plus de 40 activistes pour donner à notre démarche un caractère plus médiatique. Nous avons rencontré les élu·e·s de 4 communes (Loire-Authion, Briollay, Longuenée-en-Anjou et Saint-Lambert-la-Potherie) pour établir un dialogue ouvert.

Ces zones humides sont essentielles pour la lutte contre le réchauffement climatique, pour l'épuration de l'eau et la régulation de son débit (diminution des inondations, restitution de l'eau par temps sec). Elles sont particulièrement productives et riches en biodiversité ce dont bénéficient grandement l'agriculture (et plus largement l'emploi agricole) et le climat (séquestration du carbone). Elles participent activement à la qualité de la vie des citoyens par leur potentiel récréatif et patrimonial.

Nous sommes ravi·e·s d'avoir contribué à sauver 35 ha de zones humides. Il reste que **19 ha sont encore menacés** de destruction dont pratiquement la moitié sur un seul site (9,2 ha à La Riche sur Saint-Jean-de-Linières). Il reste que parfois l'application du PLUi connaît des impairs sur le terrain au moment des aménagements et qu'il est indispensable de **suivre avec vigilance la mise en œuvre des projets**. Il reste enfin, qu'au delà de la sauvegarde des zones humides encore existantes, il convient de **restaurer les fonctionnalités** de celles qui ont été endommagées et de **garantir la continuité écologique** entre ces havres de biodiversité (trame verte et bleue) sur l'ensemble du territoire. Nous y veillerons.

Dans le cadre de la consultation "AGIR FACE À L'ENJEU TRANSITION ÉCOLOGIQUE" organisée par Angers Loire Métropole 70 % des votants ont retenu cette priorité : "protéger nos espaces sauvages, nos bocages et sanctuariser nos zones humides". Conscients d'être en phase sur ces questions avec la population, nous continuerons résolument à défendre la biodiversité et le vivant en assurant une vigilance accrue, en alertant les élu·e·s et les citoyens, en dialoguant et s'il le faut en organisant des actions médiatiques partout où cela s'avérera nécessaire.

Justice Climatique Angers
contact.jca@riseup.net

14 octobre 2021